

# FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

## LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL

### Commission de Discipline

Procès - Verbal N°01 : Séance du Mardi 07 Janvier 2025

- Traitement des Affaires -

Super-Coupe : Réserve :

#### Membres de la commission :

- Monsieur MESBAH Kamel : Président
- Mme NADJEH Amel : Membre
- Monsieur BENKARA Mostefa : Membre

Vu les Articles 3 , 4 alinéa 1 , Art 5 alinéa 3 , Art 6,7 Art 9 alinéa 1 , Art 10 , Art 31 , Art 30 , 37 , Art 38 , Art 39 , et Art 42, 45 du Code disciplinaire de la Fédération Algérienne de Football

Vu l'Article 26 alinéa 1 et l'Article 62 alinéa 1, 6 et 7 du Règlement des Championnats de Football Professionnel

Vu la résolution du bureau fédéral du 27 Décembre 2023 « Amendement » et du 04 Mai 2024.

Et suite l'examen des pièces versées aux dossiers, aux rapports des officiels des rencontres, la Commission de Discipline après délibération, a pris les décisions suivantes :

### Finale

#### **Affaire N°01 : Rencontre CRB/JSK du 04.01.2025**

**Loudani Abdelmoumen n°J24N01J0527– CRB Avertissement : jeux dangereux.**

**Ait Idir Koceila n°J24N01J0213– JSK Avertissement : Comportement anti sportif.**

**Malki Oualid n°J24N01J0206– JSK Avertissement : Comportement anti sportif.**

**Bott Mostapha Rezkallah n°J407012001– JSK Avertissement : Comportement anti sportif.**

**Laloufi Karim n°J24N01J0421– JSK Avertissement : Comportement anti sportif.**

La commission de discipline vous informe que le règlement vous donne le droit de faire appel devant la commission de recours de la FAF dans les délais cités à l'article 96 du règlement des championnats professionnel.